

École de psychoéducation

Guide des études de maîtrise avec mémoire

Septembre 2016

TABLE DES MATIERES

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SOURCES DE RÉFÉRENCES	3
Les politiques et règlements de la FÉSP	3
Les dates importantes à respecter.....	3
Le guide de l'étudiant de la FÉSP.....	3
Rédaction et dépôt du mémoire de recherche	3
Plan global d'études, enregistrement du sujet de recherche et avis de dépôt.....	3
Sources de financement.....	3
VUE D'ENSEMBLE DU CHEMINEMENT À LA MAÎTRISE AVEC MÉMOIRE.....	4
Deux modalités de maîtrise avec mémoire.....	4
La maîtrise avec mémoire de recherche et stage (MS).....	4
Structure et cheminement global.....	4
Stage intensif d'une année.....	5
Liens entre le mémoire et le stage	5
La maîtrise avec mémoire de recherche seulement (M).....	5
Direction et codirection de recherche.....	5
Le mémoire de recherche : les étapes importantes	6
Enregistrement du sujet de recherche et certificat d'éthique.....	6
Comité aviseur et évaluation du projet de mémoire	7
Autorisation de faire un mémoire par article.....	7
L'avis de dépôt du mémoire	8
Choix des membres du jury d'évaluation et évaluation du mémoire.....	8
Le mémoire de recherche : balises pour la rédaction et la version déposée	9
Longueur du mémoire et de ses sections	9
Distinctions entre un mémoire de 18 crédits et de 30 crédits	10
Minimum attendu.....	10
Contribution des co-auteurs et version de l'article incluse dans le mémoire :	11
ANNEXE 1 – CHEMINEMENTS TYPES	12
Modalité mémoire et stages	12
Modalité mémoire seulement.....	12
ANNEXE 2 - SYNTHÈSE DES GRANDES ÉTAPES DE LA RÉALISATION DU MÉMOIRE	13
ANNEXE 3 – PROJET DE RECHERCHE ET COMITÉ AVISEUR.....	14
Présentation.....	14
Plan du projet de mémoire.....	14
Processus d'évaluation.....	15

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SOURCES DE RÉFÉRENCES

Vous trouverez dans ce document plusieurs renseignements concernant les études de maîtrise comportant la rédaction d'un mémoire. Nous espérons qu'il répondra à vos principales questions. Nous vous invitons en premier lieu à visiter le site de la [Faculté des études supérieures et postdoctorales](#) (FÉSP) qui contient une mine d'informations très utiles en regard de votre cheminement et de votre encadrement. Le présent document se veut complémentaire aux différentes directives et guides que vous trouverez sur le site internet de la FÉSP. Nous attirons ainsi votre attention sur les principaux sites et documents suivants :

Les politiques et règlements de la FÉSP

Vous y trouverez toutes les règles qui régissent vos études supérieures, de la durée des études aux procédures d'évaluation, en passant par l'abandon de cours ou un changement de programme.

Les dates importantes à respecter

Vous trouverez sur ce site le calendrier facultaire de la Faculté des arts et des sciences (FAS), dont l'École de psychoéducation fait partie. Ce calendrier précise les dates de début et de fin de session, les dates limites pour abandonner un cours, etc.

Le guide de l'étudiant de la FÉSP

Ce guide, plus général, aborde des questions importantes comme le choix du directeur de recherche, les différentes modalités d'encadrement, l'importance du plan d'études, les écueils à éviter et des pistes de solutions en cas de pépins dans l'encadrement.

Rédaction et dépôt du mémoire de recherche

Ce site vous permet d'accéder, entre autres choses, au [Guide de présentation et d'évaluation des mémoires et thèses de doctorat](#). Ce guide renferme de précieuses informations sur les aspects éthiques et règles entourant la propriété intellectuelle et les droits d'auteurs, les étapes de l'évaluation, les modes de présentation, les sections à respecter, les paramètres liés à la mise en page, etc. À ce sujet, vous trouverez sur ce site <http://www.theses.umontreal.ca/outils.html> un petit outil très pratique pour vous aider dans la mise en page automatique du manuscrit (pour logiciel Microsoft Word) :

Plan global d'études, enregistrement du sujet de recherche et avis de dépôt

Le parcours aux études supérieures comporte quelques étapes formelles qui doivent être consignées à la FÉSP à l'aide de formulaires <http://fesp.umontreal.ca/ce-quit-faut-savoir/cheminement-et-encadrement/formulaires/> que vous devrez compléter et remettre à la technicienne à la gestion des dossiers étudiants¹ (TGDE) aux études supérieures, bureau C-443. Pour le formulaire **Plan global d'études**, votre TGDE vous le fera parvenir par courriel au début de votre 1^{er} trimestre d'admission.

Sources de financement

Plusieurs informations sur les soutiens financiers possibles sont aussi disponibles sur le site de l'[École de psychoéducation](#) et celui de la [FÉSP](#).

¹ Afin de faciliter la lecture du présent document, nous avons employé le masculin comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

VUE D'ENSEMBLE DU CHEMINEMENT À LA MAÎTRISE AVEC MÉMOIRE

DEUX MODALITÉS DE MAÎTRISE AVEC MÉMOIRE

Deux modalités de maîtrise avec mémoire sont offertes : l'une avec stage et l'autre sans stage. La modalité avec stage donne accès à l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ) alors que la seconde, sans stage, n'y donne pas accès. D'autres différences importantes méritent d'être soulignées.

La maîtrise avec mémoire de recherche et stage (MS)

Cette modalité s'adresse aux étudiants qui, tout en désirant développer les compétences professionnelles pour être admises à l'OPPQ, veulent également acquérir (1) des connaissances très approfondies sur un sujet ou un problème particulier, tout en (2) développant une expertise en recherche par l'exercice rigoureux de la démarche et de l'écriture scientifique. Elle vise à accroître l'expertise de l'étudiant en égard aux opérations d'interventions (observation, évaluation, planification, organisation, animation, utilisation, communication) et aux habiletés cliniques et critiques (analyses cliniques, analyses critiques, éthique professionnelle, autonomie professionnelle). Elle vise également à former les étudiants aux modèles théoriques et aux problématiques de l'inadaptation psychosociale, aux méthodologies d'interventions et aux méthodes de recherches utilisées en psychoéducation.

Structure et cheminement global

La modalité **avec mémoire et stage** comporte un minimum de 15 crédits de cours de 2^e cycle (6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option), 18 crédits pour les activités de recherche et de mémoire et 12 crédits pour le stage. La scolarité minimale est de quatre trimestres. La scolarité **maximale** est de 6 trimestres (2 ans) pour un étudiant inscrit à plein temps en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. À la maîtrise, la session d'été est prise en considération dans le calcul du nombre de trimestres.

L'annexe 1 résume le cheminement type d'un étudiant inscrit à plein temps. L'annexe 2 rappelle les différentes étapes administratives liées au mémoire et qui seront brièvement expliquée dans les prochaines pages.

À plein temps, ces études devraient durer deux ans (trois, si à demi-temps). Selon ce cheminement, la première année est consacrée à la scolarité et à l'avancement du projet de mémoire (où les deux premières si à demi-temps). La seconde année (ou 3^e si à demi-temps) est consacrée au stage et à l'écriture du mémoire.

1 ^{re} année	Automne	L'étudiant complète 6 crédits de cours obligatoires et 3 crédits à option. Il élabore et dépose son Plan global d'études approuvé. Il utilise ses cours pour préciser sa question de recherche.
	Hiver	L'étudiant complète 6 crédits de cours à option tout en explorant les méthodes et devis appropriés pour traiter sa question de recherche. Au terme de ce processus, il devrait déposer son Enregistrement du sujet de recherche et demande de <u>certificat d'éthique</u> (si nécessaire).
	Été	Dépôt du Projet de recherche qui sera approuvé par un comité aviseur.
2 ^e année	Automne	L'étudiant fait son stage clinique intensif (automne et hiver) et entame la rédaction des différentes parties de son mémoire.
	Hiver	Suite du stage clinique et avancement de l'écriture du mémoire. Dépose son Avis de dépôt .
	Été	Finalisation de l'écriture du mémoire et dépôt final avant la fin de l'été (30 août).

Stage intensif d'une année

Le stage s'étend sur une période de plus ou moins vingt (20) semaines consécutives, à raison de dix-huit (18) heures par semaine, totalisant 420 heures de stage. La formule est ainsi flexible. Il est possible de varier le nombre d'heures/semaine, selon les périodes, en respectant les normes suivantes :

- Réaliser au moins 10 heures par semaine de présence entre la fin du mois de septembre et le 15 avril afin de s'impliquer dans les activités pédagogiques et de supervision associées au stage;
- terminer le stage à la fin du mois de mars ou, du moins, être assez avancé pour qu'on puisse procéder à l'évaluation au plus tard début mai, même si le stage devait se poursuivre au-delà de cette date;
- consacrer au moins la moitié de son temps (entre 210 et 310 heures) à de l'intervention directe auprès de la clientèle. Ces activités incluent les moments d'interaction avec la clientèle, ses proches et toute situation où l'étudiant joue un rôle-conseil auprès des partenaires.

L'École de psychoéducation offre aux étudiants une liste des milieux de stages. Par ailleurs, les étudiants sont aussi invités à suggérer des milieux de stages qui devront être agréés par l'École. En concertation avec la coordonnatrice des stages, les étudiants devront s'assurer que le milieu proposé répond aux attentes de l'École de psychoéducation en termes de formation et d'encadrement.

Le stage est supervisé par un psychoéducateur d'un milieu de pratique accrédité. Il est réalisé sous la responsabilité d'un coordonnateur de formation pratique et de la direction du programme de maîtrise. Les supervisions se déroulent en petits groupes.

À la rentrée scolaire, les étudiants reçoivent un document détaillé (cahier des stages de maîtrise) sur les objectifs du stage, la supervision et l'évaluation des apprentissages.

Liens entre le mémoire et le stage

Il n'y a pas nécessairement de liens directs entre le mémoire et le stage. Comme précisé plus loin, les étudiants de cette modalité sont invités à traiter d'une question de recherche par l'entremise d'analyses secondaires de données déjà recueillies. Le milieu de stage n'est donc pas un milieu de recherche. Par contre, afin de maximiser le développement des connaissances, il est fortement suggéré que le milieu de stage permette d'entrer en contact avec des clientèles aux prises avec les problèmes dont traite le mémoire de recherche. Cela n'est cependant pas une obligation.

La maîtrise avec mémoire de recherche seulement (M)

Cette modalité s'adresse aux étudiants qui désirent avant tout acquérir des connaissances approfondies sur un sujet ou un problème particulier et développer une expertise en recherche par l'exercice rigoureux de la démarche et de l'écriture scientifique. Cette modalité est particulièrement appropriée pour les individus désireux de poursuivre leurs études au doctorat ou pour qui la formation pratique en psychoéducation n'est pas un enjeu.

La scolarité, comme dans la modalité précédente, est de 15 crédits de cours à compléter la première année. Il n'y a pas de stage et 30 crédits sont accordés pour les activités de recherche.

La différence entre le mémoire de 18 crédits et le mémoire de 30 crédits se traduit par l'intensité de l'implication dans la formation à la recherche, notamment, l'implication dans des activités de collectes de données et la complexité de la stratégie analytique. Plus de détails apparaissent plus loin à ce sujet.

DIRECTION ET CODIRECTION DE RECHERCHE

Les étudiants qui désirent rédiger un mémoire de maîtrise doivent préalablement avoir trouvé un professeur pour superviser leurs travaux et les soutenir dans leur démarche d'apprentissage. Le directeur de recherche est la personne-ressource principale avec laquelle l'étudiant fera équipe pour mener à terme son programme d'études et

de recherche. En plus de son rôle important dans la direction du mémoire, le directeur répond de la démarche de l'étudiant (voir Guide de l'étudiant de la FÉSP).

Dans tous les cas, la direction d'un mémoire est assurée par un professeur ou un chercheur régulier de l'École de psychoéducation, ou agréé par celle-ci.

Dans certaines conditions exceptionnelles, la direction d'un mémoire peut requérir l'apport d'un codirecteur. Toute demande de codirection doit être présentée, au secrétariat des études supérieures de l'École. La demande doit contenir une lettre indiquant les motifs de la codirection, le rôle respectif des codirecteurs, le curriculum vitæ du codirecteur (si ce n'est pas un professeur du Département de psychologie ou de l'École de psychoéducation) et la signature des codirecteurs.

Les principales conditions justifiant une demande de codirection sont les suivantes :

- Lorsqu'une compétence complémentaire à celle du directeur de recherche est absolument requise et cela de façon non ponctuelle pour assurer une direction appropriée. Le plus souvent, la participation d'un spécialiste à la réalisation d'un mémoire peut être reconnue d'une autre façon que par la codirection; à part les remerciements d'usage dans le mémoire lui-même, l'étudiant peut le considérer comme un consultant privilégié, lui assurer une présence parmi les auteurs de la ou des publications qui découleront de la recherche, etc.
- Lorsque le contrat d'engagement du directeur de recherche au Département, dans son unité ou dans son institution ne s'étale pas sur une période au moins équivalente à la durée normale et probable des études.
- Lorsque le directeur souhaité est professeur associé.
- Lorsque deux professeurs sont engagés dans un programme de recherche commun et qu'ils choisissent de codiriger un étudiant effectuant une recherche dans ce programme.

LE MÉMOIRE DE RECHERCHE : LES ÉTAPES IMPORTANTES

Le mémoire permet à l'étudiant de démontrer ses aptitudes pour la recherche ainsi que ses habiletés à communiquer par écrit les résultats de son travail. Dans la mesure du possible, le mémoire devrait faire l'objet d'une soumission dans une revue pour fins de publication.

Le mémoire constitue un travail d'initiation à la recherche qui peut porter sur une grande diversité de thèmes conformes aux objectifs de formation de la maîtrise en psychoéducation. Il vise la vérification d'une hypothèse ou d'une question de recherche présentée en fonction d'une problématique de recherche définie en tenant compte des modèles théoriques et des vérifications empiriques disponibles dans la littérature scientifique. Il comprend habituellement quatre grandes parties : une recension des écrits pertinents au sujet traité, l'exposé de la méthode utilisée pour obtenir et analyser des données, la présentation et l'interprétation des résultats et, enfin, la discussion.

Le parcours aux études supérieures comporte quelques étapes formelles qui doivent être consignées à la FÉSP. Le tableau à l'annexe 2 résume ces étapes en précisant les échéanciers et responsabilités qui s'y rattachent.

Enregistrement du sujet de recherche et certificat d'éthique

- **Enregistrement du sujet de recherche.** Les deux premières sessions d'études servent à préciser la question de recherche de l'étudiant. À la fin de son second trimestre, l'étudiant doit enregistrer son sujet de recherche auprès de la Faculté des études supérieures (le formulaire est disponible auprès de la TGDE ou sur le site internet de la [FÉSP](#)). Dès lors, comme le précise le règlement de la FÉSP, « l'étudiant qui désire modifier son sujet de mémoire doit en faire la demande au doyen de la faculté intéressée, au directeur du département ou au responsable des études supérieures après avoir obtenu l'accord de son directeur de recherche ».

- **Certificat d'éthique.** L'Université de Montréal a mis en place une politique systématique d'évaluation de la dimension éthique de tous les projets de recherche entrepris par ses étudiants de deuxième et troisième cycles. Cette politique et les procédures de sa mise en œuvre sont décrites en détail à l'adresse Internet de la [FAS](#).

Si le projet de mémoire s'inscrit à l'intérieur d'un programme de recherche qui a déjà reçu l'approbation du comité d'éthique de l'Université de Montréal, d'une autre institution ou d'un hôpital affilié à l'Université de Montréal, l'étudiant n'a pas à demander un nouveau certificat d'éthique. Elle devra cependant joindre à l'enregistrement de son sujet de recherche une copie du « certificat d'éthique » lié aux données utilisées dans son projet.

Par contre, si le projet de mémoire ne s'inscrit pas à l'intérieur d'un programme de recherche détenant déjà son certificat d'éthique, l'étudiant devra soumettre à la FAS, avec le soutien de son directeur, une demande pour en obtenir un. Les informations et formulaires pour effectuer cette demande se retrouvent sur le site internet identifié ci-haut. Au moment d'enregistrer son sujet de recherche l'étudiant dépose une copie de sa demande de certificat.

Comité aviseur et évaluation du projet de mémoire

Au plus tard 12 mois suivant son inscription au programme, un étudiant inscrit à plein temps doit être en mesure de soumettre un document d'environ 15 pages (20 maximum) présentant le projet de mémoire qu'elle entend réaliser. Pour l'étudiant inscrit à demi-temps, le dépôt du projet de mémoire doit être fait entre le 15^e et le 20^e mois suivant la première inscription au programme. Ce document comporte les éléments suivants : problématique de recherche, justifications théorique et empirique (brève recension des écrits), hypothèses ou questions de recherche, méthode (sujets ou participants anticipés, choix, justification et description des instruments, procédure), analyses statistiques ou qualitatives prévues. L'annexe 3 donne une information détaillée du contenu du document et de son processus d'évaluation.

Le comité aviseur a pour but de soutenir l'étudiant en lui offrant une rétroaction sur sa planification de recherche et, s'il y a lieu, des suggestions pour l'améliorer. Une fois son projet accepté, l'étudiant qui se conforme aux recommandations du comité et qui complète le travail annoncé dans son projet ne devrait pas avoir de mauvaises surprises à l'évaluation de son mémoire.

Il est fortement recommandé de ne pas s'engager dans la collecte ou l'analyse finale de ses données de recherche avant l'approbation du projet. Autrement, il y a risque de devoir reprendre cette opération.

Autorisation de faire un mémoire par article

Comme spécifié dans le *Guide de présentation et d'évaluation des mémoires et thèses de doctorat*, il est possible de rédiger son mémoire sous forme d'article. Les renseignements généraux sur la présentation du mémoire par article, ainsi que les normes et règles à suivre sont disponibles dans le Guide de présentation et d'évaluation des mémoires de maîtrise et des thèses de doctorat de la FÉSP. La présentation par article vise à « faciliter et accélérer la diffusion des résultats de la recherche. Cette approche donne l'occasion à l'étudiant d'apprendre à concevoir et à rédiger des articles, selon les modalités et les critères propres à son domaine de recherche et à planifier son travail en conséquence » (p.11).

Lorsqu'il envisage de présenter un mémoire par article (habituellement un seul article dans le cas d'un mémoire), l'étudiant doit d'abord s'assurer d'obtenir l'accord et l'appui de son directeur de recherche. Il est aussi suggéré d'aborder cette question lors de la présentation du projet de mémoire au comité aviseur, afin d'obtenir l'approbation de ses membres sur la pertinence d'un tel choix.

Une fois cette modalité de présentation et d'organisation du mémoire choisie, il convient d'obtenir du responsable des études supérieures l'autorisation de rédiger son mémoire sous cette forme. Le *Guide de présentation et d'évaluation des mémoires et thèses de doctorat* indique les éléments à préciser dans la demande. Entre autres,

1. Après avoir fourni les renseignements concernant son programme de formation, l'étudiant doit établir la liste des articles destinés à être inclus dans son mémoire de maîtrise. Pour chaque article, il indique l'ordre des auteurs, le titre, la revue à laquelle l'article est normalement destiné et l'état actuel de chaque article (publié, soumis ou en préparation). Comme nous l'indiquerons plus tard, il a été décidé qu'à l'École de psychoéducation, **seuls les articles en préparation**, c'est-à-dire avant la contribution des co-auteurs à la rédaction du manuscrit (sauf le directeur de recherche) sont recevables pour le mémoire.
2. L'étudiant doit indiquer clairement comment il prévoit rencontrer les règles générales de rédaction par articles (se référer à la section *Règles générales*, p. 13).
3. Le directeur de recherche doit donner, par écrit, son avis sur le projet de rédaction du mémoire par article, en commentant de façon appropriée les renseignements fournis par l'étudiant.
4. Le responsable des études supérieures, ou son représentant le cas échéant, doit statuer par écrit sur la demande d'autorisation de rédiger par articles.

Il est à noter qu'une autorisation de rédiger un mémoire par article peut être retirée si le suivi et l'évaluation de la formation révèlent que l'étudiant n'est pas en mesure de respecter les exigences de ce mode de présentation. Par ailleurs, l'étudiant et son directeur peuvent en tout temps décider de revenir à une présentation classique, et aucune autorisation n'est requise dans ce cas.

Il est suggéré de présenter cette demande d'autorisation une fois le projet de mémoire accepté par le comité aviseur. Il est possible de faire cette demande plus tardivement, mais cela doit être fait avant d'avoir entamé la rédaction du mémoire.

L'avis de dépôt du mémoire

Deux mois avant le dépôt formel du manuscrit, l'étudiant doit remplir un [formulaire](#) qui annonce le dépôt prochain de son mémoire. Cette notification administrative permet d'éviter des retards dans l'évaluation de son mémoire.

Choix des membres du jury d'évaluation et évaluation du mémoire

Le *Guide de présentation et d'évaluation des mémoires et thèses de doctorat*, ainsi que le *Règlement pédagogique de la FÉSP* décrivent les étapes et règles entourant l'évaluation du mémoire de recherche. Le texte qui suit ne fait qu'en rappeler les principales lignes et précise certaines modalités propres à l'École de psychoéducation.

Le mémoire est évalué par un jury composé de trois personnes : le directeur de recherche, un professeur de l'École de psychoéducation (qui agit à titre de président-rapporteur) et un évaluateur externe, soit un professeur d'un autre département de l'Université de Montréal ou d'une autre université. Dans un cas de codirection, le jury sera alors composé de 4 membres.

Le directeur de recherche, après avoir consulté l'étudiant, doit suggérer par écrit deux (2) noms de professeurs du département pouvant agir comme président-rapporteur et deux (2) noms de professeurs qui ne sont pas du département, dont au moins un qui a accepté préalablement le rôle d'évaluateur externe. Il est d'usage que le président-rapporteur soit un des membres du comité aviseur, mais cela n'est pas une obligation.

Les membres du jury disposent généralement d'un mois après réception du mémoire pour remettre leur rapport d'évaluation au président-rapporteur. Le mémoire est accepté sans corrections, accepté avec des corrections mineures, accepté avec des corrections majeures ou refusé. Dans le cas d'une acceptation du mémoire avec corrections mineures, l'étudiant dispose d'un mois pour les faire. Le délai pour faire les corrections majeures bien que déterminé par le jury, **ne peut dépasser 6 mois**. Le jury revoit le mémoire corrigé et décide ou non de l'accepter; une liste détaillée des corrections demandées accompagne le renvoi du manuscrit à l'étudiant. Dans le cas des corrections mineures, il est d'usage de demander au directeur de recherche de valider les corrections

effectuées et d'en faire rapport au président-rapporteur. Dans le cas de corrections majeures, le mémoire est automatiquement retourné à tous mes membres du jury.

Une fois la rédaction terminée et avec l'approbation du directeur de recherche, l'étudiant doit déposer TROIS (3) exemplaires en mode papier (4 s'il y a une codirection) au secrétariat des études supérieures de l'École de psychoéducation. La technicienne en gestion des dossiers étudiants se chargera de faire suivre les copies du mémoire aux évaluateurs. Pour accélérer le processus d'évaluation, il arrive que certains envoient une version électronique *non officielle* du mémoire aux membres du jury. Cette procédure ne remplace pas l'obligation du dépôt d'une version papier.

La version finale du mémoire, acceptée par le jury d'évaluation, est déposée en format électronique <http://www.bib.umontreal.ca/theses/>.

LE MÉMOIRE DE RECHERCHE : BALISES POUR LA RÉDACTION ET LA VERSION DÉPOSÉE

Pour les professeurs de l'École de psychoéducation, la rédaction du mémoire de maîtrise se veut un exercice de communication scientifique dont les principales qualités sont, outre la pertinence scientifique du sujet, la rigueur de la démarche méthodologique et analytique, la clarté, la cohérence et la concision du propos. Les balises suivantes ont été établies pour aider l'étudiant à répondre au critère de concision. Elles s'appliquent à tous, qu'il s'agisse d'un mémoire de 18 ou de 30 crédits, d'un mémoire classique ou par article :

Longueur du mémoire et de ses sections

- Le corps du mémoire devrait comporter entre 40 et 60 pages (incluant le sommaire, les chapitres ainsi que les figures et tableaux, mais excluant les références, les annexes et la table des matières). Quarante (40) pages apparaissent un minimum en deçà duquel il devient très difficile de juger des apprentissages théoriques et méthodologiques de l'étudiant. Cette borne minimum est obligatoire. La borne maximum des 60 pages est fortement suggérée, quoique non obligatoire. L'expérience indique qu'au-delà d'une soixantaine de pages, les étudiants tendent à se répéter inutilement et à diluer la qualité du mémoire.
- Peu importe le format retenu (classique ou par article), le corps du mémoire devrait être découpé en quatre sections (ou chapitres) : 1) la présentation de la problématique (recension des écrits, questions de recherche ou hypothèse); 2) la présentation de la méthode; 3) la présentation des résultats; et 4) la discussion des résultats. Les sections devraient avoir une ampleur comparable, soit une dizaine de pages chacune.

Comment adapter ces balises à la modalité du mémoire par article ? Les revues scientifiques ont des exigences variables en matière de longueur de texte. Si certaines revues acceptent des manuscrits de 40 ou 50 pages, d'autres, en particulier dans le secteur médical, ne publient que de courts textes (3500 ou 4000 mots). Ce format peut paraître acceptable pour communiquer entre chercheurs, mais il se prête moins bien à une évaluation des apprentissages. C'est pourquoi la FÉSP, dans le cas des mémoires par article, **exige** que le ou les articles soient précédé(s) d'un **chapitre** d'introduction et suivi(s) d'un **chapitre** de discussion (article 4, p. 14 du guide).

Ainsi, dans les cas où l'article du mémoire ne comporte qu'une courte section « Problématique » (5-6 pages), l'étudiant devra faire précéder l'article d'un chapitre « Problématique générale » de 5-6 pages qui permettra de bien situer et bien définir les concepts, les théories ou les études qui sous-tendent la pertinence de la question de recherche, et qui rendra davantage compte de la maîtrise et des connaissances du sujet. Cependant, dans le cas d'un article « long », dont la section théorique présenterait déjà une dizaine de pages, et pour lequel l'ajout d'un chapitre « Problématique générale » n'aurait aucune plus-value, nous proposons simplement de reprendre la mise en page de l'article à la manière d'un mémoire classique et de découper les différentes sections de l'article en chapitres (Problématique, Méthode, Résultats, Discussion).

De même en est-il pour la discussion. Si l'article du mémoire comporte une discussion relativement courte, il convient de compléter le mémoire par l'ajout d'un chapitre de « Discussion générale ». Ce chapitre devrait être

utilisé pour approfondir certains points importants de la discussion trop peu développés, pour aborder des points qui n'ont pas été touchés dans l'article et pour faire des liens avec la pratique psychoéducative.

Quant aux sections *Méthode* et *Résultats* qui pourraient aussi être assez courtes, nous suggérons de recourir à des annexes pour apporter les informations complémentaires pertinentes. En particulier, pour la section *Méthode*, il conviendra de décrire en annexe avec plus de détails les instruments de mesures utilisés (contenu/propriétés psychométriques; schéma d'entrevue) dont le contenu et la validité n'ont pas déjà fait l'objet d'une publication antérieure (sans ces précisions il serait impossible à un autre chercheur de reproduire la même étude). Concernant la section *Résultats*, l'utilisation d'annexes peut permettre de mieux rendre compte de l'étendue du travail et des apprentissages réalisés durant les études de maîtrise (les résultats des analyses d'attritions ou de données manquantes, la vérification de certains postulats, des résultats complémentaires pertinents auxquels on réfère dans l'article, etc.).

Distinctions entre un mémoire de 18 crédits et de 30 crédits

Le nombre de pages **N'EST PAS** le critère qui distingue ces deux types de mémoire. Le mémoire de 30 crédits, en plus de se conformer aux balises décrites précédemment, se distingue du mémoire de 18 crédits sur deux plans : un apprentissage plus approfondi des opérations de recherche et une plus grande sophistication analytique. Les étudiants, participent entre autres à la collecte et la saisie de données et la codification d'entrevues ou de données observationnelles. Dans certains cas, elles auront même monté leur propre expérimentation. Elles auront aussi eu plus de temps pour se familiariser avec des techniques analytiques plus sophistiquées dont voici quelques balises :

Minimum attendu

Évidemment rien n'empêche d'aller au-delà de ce minimum.

	Mémoire 18 crédits	Mémoire 30 crédits
Analyses statistiques	<p>Au moins une variable dépendante et deux variables indépendantes (p. ex. un prédicteur et une variable de contrôle; une comparaison entre deux groupes avec au moins une variable de contrôle...).</p> <p>Les analyses statistiques utilisées doivent avoir été enseignées dans le cours de statistique à la maîtrise.</p>	<p>Au moins une variable dépendante et trois variables indépendantes, dont une variable médiatrice ou modératrice (impliquant un effet d'interaction).</p> <p>À l'opposé, les étudiants avec mémoire et stages (mémoire de 18 crédits) ont rarement l'occasion de faire de tels apprentissages. Pour arriver à rédiger un mémoire en deux ans et faire un stage intensif de 420 heures, ils doivent presque obligatoirement travailler à partir de données déjà recueillies et codées.</p>
Analyses qualitatives	<p>Analyse descriptive de contenu sur une quantité modeste de matériel qui n'est pas déjà codé (élaboration de la ou des grille(s) de codification et codification).</p> <p>Quand le matériel est déjà codé, une analyse synthétique (p. ex. : création d'une typologie à partir de catégories existantes, étude de cas, mise en lien novatrice de plusieurs thèmes d'entrevue déjà codés</p>	<p>Analyse descriptive de contenu sur une quantité substantielle de matériel qui n'est pas déjà codé (élaboration des grilles de codification et codification) ET une analyse synthétique (p. ex. : création d'une typologie, identification de dynamiques ou de thèmes transversaux au matériel analysé).</p> <p>Quand le matériel est déjà codé, analyses synthétiques avancées (ex. : création d'une typologie à partir de catégories existantes et comparaison des profils, étude de cas multiples).</p>
Devis expérimentaux à cas unique	<p>Au moins 300 heures consacrées à des activités d'observation, d'évaluation et d'intervention. Ces activités incluent aussi la collecte de données ainsi que le visionnement et la codification d'enregistrements audio et vidéo des séances que l'étudiant a effectuées.</p>	<p>Au moins 500 heures consacrées à des activités d'observation, d'évaluation et d'intervention. Ces activités incluent aussi la collecte de données ainsi que le visionnement et la codification d'enregistrements audio et vidéo des séances que l'étudiant a effectuées.</p>

Contribution des co-auteurs et version de l'article incluse dans le mémoire

Si au doctorat il est possible d'inclure des articles qui ont déjà été soumis ou même acceptés dans une revue scientifique, il en est autrement pour le mémoire de maîtrise. En effet, l'École de psychoéducation n'autorise qu'une **seule version de l'article : la version en *préparation***. Cela signifie que la version soumise dans le mémoire doit être une version de l'article (1) **qui n'a pas encore été révisée par les co-auteurs éventuels**, à l'exception du directeur de recherche, et (2) **qui n'a pas encore été soumise à une revue**. Cette exigence vise à s'assurer que le mémoire évalué illustre bien les apprentissages réalisés par l'étudiant.

ANNEXE 1

CHEMINEMENTS TYPES

MODALITÉ MÉMOIRE ET STAGES

La modalité **avec mémoire et stages** comporte un minimum de 15 crédits de cours de 2^e cycle (6 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option), 18 crédits pour les activités de recherche et de mémoire et 12 crédits de stages.

		TRIMESTRE	OBLIGATOIRE	OPTIONNEL
<u>1^{re} année</u> (15 crédits)	Automne	9 cr.	PSE6562 (3 cr.) PSE6576 (3 cr.)	1 cours (3 cr.) • Plan global d'études • Définition du sujet de recherche
	Hiver	6 cr.	-	2 cours * (6 cr.) • Enregistrement du sujet de recherche • Dépôt du certificat d'éthique
	Été	-	-	- • Dépôt du projet de mémoire
<u>2^e année</u> (30 crédits)	Automne	6 cr.	PSE66081 (6 cr.)	- • Stage
	Hiver	6 cr.	PSE66082 (6 cr.)	- • Stage
	Été	18 cr.	PSE6622 (18 cr.)	- • Avis de dépôt • Dépôt du mémoire
* prendre le PSE6573 adapté spécialement à cette modalité				

Modalité mémoire seulement

La modalité **avec mémoire de recherche seulement** comporte un minimum de 15 crédits de cours de 2^e cycle (3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours à option), et 30 crédits pour les activités de recherche et de mémoire.

		TRIMESTRE	OBLIGATOIRE	OPTIONNEL
<u>1^{re} année</u> (15 crédits)	Automne	9 cr.	PSE6562 (6 cr.)	2 cours (3 cr.) • Plan global d'études • Définition du sujet de recherche
	Hiver	6 cr.	-	2 cours * (6 cr.) • Enregistrement du sujet de recherche • Dépôt du certificat d'éthique
	Été	-	-	- • Dépôt du projet de mémoire
<u>2^e année</u> (30 crédits)	Automne		-	- • Activités de recherche et de rédaction
	Hiver		-	- • Rédaction
	Été	-	PSE6621 (30 cr.)	- • Avis de dépôt • Dépôt du mémoire
* prendre le PSE6573 adapté spécialement à cette modalité				

ANNEXE 2

SYNTHÈSE DES GRANDES ÉTAPES DE LA RÉALISATION DU MÉMOIRE

Opération	Échéancier	Responsabilité	Procédure administrative
Enregistrement du sujet de recherche Obtention du certificat d'éthique si nécessaire	Fin du 2 ^e trimestre de la première année d'inscription	Étudiant, après approbation du directeur (signature requise) Étudiant avec le soutien de son directeur	Remplir le formulaire et déposer une copie au bureau de la TGDE aux cycles supérieurs, local C-443. Remplir le formulaire d'évaluation éthique
Dépôt du projet de mémoire et comité aviseur Demande d'autorisation auprès du Responsable des études supérieures pour rédiger un mémoire par article.	8 à 12 mois suivant inscription (étude à plein temps) (Trimestre Été de la 1 ^e année) ou 15 à 20 mois suivant inscription (études à demi-temps)	Étudiant après l'approbation du directeur. Le directeur suggère des membres pour le comité aviseur Le Responsable des études supérieures approuve et nomme le comité aviseur.	Remettre quatre copies (cinq si codirecteur) au bureau de la TGDE aux cycles supérieurs, local C-443.
Inscription en rédaction de mémoire	À la fin de la scolarité de maîtrise Mémoire de recherche : Automne de la 2 ^e année (4 ^e trimestre) Mémoire et stage : Été de la 2 ^e année (6 ^e trimestre)	Étudiant après l'approbation du directeur.	Par courriel à la TGDE aux cycles supérieurs
Dépôt du mémoire	Avant la fin de la 2 ^e année Été de la 2 ^e année (6 ^e trimestre)	Étudiant avec l'approbation du directeur	Remplir le formulaire d'avis de dépôt <u>2 mois à l'avance</u> et déposer 3 copies (4 si codirecteur) à la TGDE aux cycles supérieurs, local C-443

ANNEXE 3

PROJET DE RECHERCHE ET COMITÉ AVISEUR

Présentation

La présentation matérielle du projet doit se conformer aux normes de présentation des mémoires et des thèses de la FÉSP (se référer au *Guide de présentation et d'évaluation des mémoires et thèses de doctorat*). La page titre comporte, outre le titre de la recherche lui-même, le nom de l'étudiant, le grade postulé, le nom du directeur de recherche et la date.

Plan du projet de mémoire

Le projet **ne doit pas dépasser 20 pages** (avant annexes) et doit obligatoirement comporter les parties suivantes :

Position du problème

Décrire en quelques lignes les principaux buts de la recherche, la ou les grandes questions qu'abordera le mémoire; ceci fait office d'introduction et sert à présenter le fil directeur du contexte théorique qui suit.

Contexte théorique

Précisez le plus brièvement possible les fondements théoriques du projet et résumez les principaux travaux touchant directement le sujet étudié et les méthodes employées. Le contexte théorique ne doit pas être une recension exhaustive de la documentation. Il ne comporte que le contenu suffisant et nécessaire pour l'élaboration des hypothèses ou questions de recherche. Il doit être construit de façon à amener naturellement les hypothèses ou questions.

Question(s) de recherche ou hypothèse(s)

Formulation des questions ou des hypothèses (ou de l'hypothèse) de recherche sous forme de propositions simples et concises. Ne pas confondre avec postulats ou buts. Lorsqu'il y a plusieurs hypothèses, indiquer si elles ont une égale importance ou préciser les liens entre l'hypothèse principale et les autres hypothèses; la même démarche est nécessaire avec des questions de recherche.

Méthode

La description de la recherche doit inclure les éléments suivants :

- **Participants** : donnez toutes les informations pertinentes (nombre, âge, sexe, niveau de scolarité, etc.) connues au moment de la présentation du projet.
- **Instruments et mesures** : les échelles de mesure utilisées ou le protocole d'entrevue; indices de validité; exemples d'items (ou liste des items par dimension mesurée, en annexe); canevas d'entrevue en annexe.
- **Procédures et déroulement de la recherche** : collecte de données, temps de mesure et étapes de réalisation de l'expérimentation s'il y a lieu.
- **Stratégie analytique et devis** : méthodes quantitative, qualitative ou mixte; devis (transversal ou longitudinal; descriptif ou explicatif, pré/quasi ou expérimental, etc.), traitement des données manquantes, vérification des postulats, étapes de l'analyse et types d'analyse pour chacune des questions ou hypothèses de recherche; méthode de vérification de la validité interjuge (méthodes qualitatives ou observations directes).

Références

Liste de toutes les sources citées dans le document, en respectant les règles de présentation de l'APA.

Annexes

Description détaillée des instruments de mesure, formulaires de consentement, etc. La totalité des annexes ne doit pas dépasser 10 pages.

Approbation du directeur de recherche

Le document doit être approuvé par le directeur (et les codirecteurs) de recherche.

Processus d'évaluation

Après approbation de son directeur de recherche, l'étudiant dépose quatre (4) copies du projet au secrétariat de la maîtrise (5 si codirecteur). Une copie reste au dossier de l'étudiant et les autres sont envoyées aux membres du comité aviseur.

Le projet est évalué par un comité formé du directeur de recherche, du codirecteur s'il y a lieu et deux professeurs de l'École. Ce comité est nommé par le responsable des études supérieures à partir d'une liste de noms suggérés par le directeur de recherche. Cette liste doit être envoyée directement au responsable des études supérieures par le directeur de recherche au moment du dépôt des copies du manuscrit.

Environ un mois après le dépôt du projet, l'étudiant rencontre les membres du comité aviseur, présidé par le directeur de recherche. Avec l'étudiant, il convient de la date de cette rencontre. L'étudiant doit préparer une courte présentation (15 min. max.) résumant son projet. Cependant, les membres du comité peuvent dispenser l'étudiant de cette présentation.

Avant de recevoir l'étudiant, les membres du comité se rencontrent privément quelques minutes pour échanger sur leur évaluation générale du projet. Le comité invite par la suite l'étudiant à venir présenter son projet et à répondre à ses questions. Une fois les échanges terminés, l'étudiant est prié de sortir pour permettre aux membres du comité de délibérer. À son retour, la directrice/directeur transmet à l'étudiant l'évaluation globale du comité et lui indique les correctifs à apporter.

S'il y a très peu de correctifs à apporter, le rapport d'évaluation, qui précise les recommandations du comité, peut être signé sur le champ par tous les membres, incluant l'étudiant. Ce rapport est déposé à la TGDE des études supérieures (bureau C-443). Le formulaire de rapport d'évaluation a préalablement été envoyé au directeur de recherche.

Lorsque les recommandations sont un peu plus substantielles, la directrice/directeur de recherche, avec la participation de l'étudiant résume dans les jours qui suivent les recommandations du comité (une page ou deux maximum) puis font approuver ce résumé par les autres membres du comité. Ce rapport officiel doit par la suite être signé par tous les membres du comité et l'étudiant, et déposé à la Technicienne à la gestion des dossiers étudiants des études supérieures (bureau C-443).